



Refus de garde alterne

Par fred68990

Bonjour

Je suis en pleine séparation, j'ai une petite de bientôt 5 ans, j'aimerais avoir la garde alterne mais mon ex ne veut pas. Sachant que, je m'occupe de ma fille au quotidien, mes horaires sont 7h-15h, donc je suis là pour la récupérer à l'école, mon ex travaille de jour, elle finit à 18h30 tous les jours sauf le mercredi où elle ne travaille pas. A-t-elle le droit de refuser la garde alterne et aura-t-elle gain de cause si on passe devant un juge ? Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour

Oui elle peut refuser. Et le juge ne peut pas l'y obliger d'autant plus que la garde alternée nécessite une entente entre les parents.

Demandez la résidence principale de l'enfant.

Que conseille votre avocat ?

Par Isadore

Bonjour,

Sauf avis contraire de votre avocat il faut demander :

- la résidence alternée,
- subsidiairement la résidence principale,
- subsidiairement un droit de visite et d'hébergement étendu (par exemple les semaines paires du vendredi soir au mardi matin, les semaines impaires du mardi soir au jeudi matin).

Mettez en avant votre disponibilité et le fait que vous vous occupez beaucoup de votre fille.

Vous pouvez à l'amiable demander à la mère si elle préfère une résidence alternée ou fixer la résidence principale chez vous. Vous préciserez que si elle préfère vous laisser la résidence principale, vous êtes bien sûr ouvert à la discussion pour son DVH.

Si votre avocat ne s'y oppose pas, il serait bien de prendre régulièrement votre fille pour dormir chez vous, bien sûr en prévenant la mère en avance.

Par yapasdequoi

Il est aussi utile de considérer les charges : car plus l'enfant réside chez un parent, plus celui-ci en supporte les charges. Il y a donc en général lieu à demander une pension alimentaire à l'autre parent (selon ressources et charges de chacun).